

**VOUS DISPOSEZ DE DEUX SUJETS N° 1 ET N° 2
VOUS NE TRAITEREZ QUE L'UN DES DEUX**

(L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé).

SUJET N° 1

PREMIÈRE PARTIE (développement en quatre pages maximum) (20 points)

Vous analyserez et commenterez les documents qui composent le dossier ci-joint.

DEUXIÈME PARTIE (développement en quatre pages maximum) (20 points)

1. Vous élaborerez dans un cycle à votre convenance que vous préciserez une programmation d'activités dans le domaine de l'enseignement de la maîtrise de la langue écrite. (12 points)
2. Dans le cadre de cette programmation vous présenterez une séquence de votre choix. (8 points)

DOCUMENTS JOINTS :

Document n°1 : Extrait de : « À propos de l'expression écrite », P. Collignon, inspecteur de l'Éducation nationale, bulletin *Informations pédagogiques* n°42 septembre 1998.

Document n°2 : Extrait de *Objectif écrire*, page 229, Claudine Garcia-Deban, Liliane Plane, Christiane Roger, Sceren, 2003, troisième édition.

Document n°3 : Extrait de « la maternelle : au front des inégalités linguistiques et sociales » Alain BENTOLILA décembre 2007.

Document n°4 : Extrait du socle commun de connaissances et de compétences. Décret du 11 juillet 2006

PREMIER CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DES ÉCOLES		
Epreuve : ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ	GROUPEMENT A	
Session : 2011	Durée : 4 Heures	Page : 1/6

Document n°1 :

L'acte d'écrire suppose l'application de connaissances liées au code linguistique (grammaire, conjugaison, orthographe) et de connaissances liées au contexte d'écriture (le destinataire, le type de discours à produire [...]).

Pour optimiser progressivement la production écrite de l'élève, l'enseignant pourrait avoir recours à la stratégie suivante : **planifier** (se donner des objectifs de communication, activer ses idées, les mettre en ordre...), **rédigier** le texte, le **réviser**.

1. La planification

Elle consiste à dégager l'information essentielle à la situation qui est disponible dans la mémoire à long terme et à l'utiliser ensuite en rédigeant un plan sommaire. Cela implique que l'élève connaisse le thème d'écriture, l'interlocuteur cible, les contraintes de la tâche et les stratégies d'écriture qui sont à sa disposition.

L'activation des connaissances antérieures

Elle consiste à récupérer en mémoire l'information relative au sujet de rédaction et au genre de texte à écrire. L'activation se manifeste par la prise de notes qui constituent les premiers éléments de la structure du texte.

Il s'agit donc de récupérer l'information logée en mémoire à long terme et de construire schématiquement les contenus à écrire.

On constate que les élèves éprouvent des difficultés à n'activer que des idées essentielles au texte à écrire. Ils ont tendance à s'éparpiller et à manquer de rigueur. L'enseignant jouera ici un rôle important en guidant les enfants et en les soutenant dans leur démarche.

L'organisation des idées

Cette étape consiste à disposer l'information rappelée en mémoire sous forme d'un plan. A cet effet, il pourrait s'avérer pertinent d'avoir recours à des schémas qui représentent différentes structures de textes pour aider les élèves à structurer leur production. Cette organisation se fait par l'intermédiaire d'activités telles que la comparaison, la classification, la mise en relation...

L'intention d'écriture, la poursuite d'objectifs

Il s'agit de déterminer les critères qui permettront à l'élève d'atteindre la qualité optimale du texte, en fonction de l'interlocuteur et du type de texte. Pour atteindre cet objectif, enseignant et élèves accorderont toute leur attention à la structure du texte, à l'organisation de toutes les idées liées au thème ainsi qu'au respect des conventions linguistiques.

2. La rédaction

La rédaction consiste à produire un texte écrit qui s'accorde avec l'information logée dans sa mémoire et transcrite dans le plan en fonction des objectifs d'écriture.

De nombreux liens existent entre la planification et la rédaction : la séquence des idées écrites durant la planification est sensiblement celle qu'on retrouve dans le texte, le plan sert de tremplin à l'émergence de nouvelles idées durant la rédaction et la rédaction du texte peut conduire à la modification du plan. [...]

3. La révision

La révision consiste à vérifier la qualité du texte produit en fonction des objectifs et des intentions de l'élève. Cette étape comprend le repérage et la correction des erreurs.

La lecture en vue d'améliorer son texte

Elle implique que l'élève compare son texte avec le plan et les objectifs préalablement définis.

Elle implique également que le lecteur se définisse une tâche de correction précise (Que vais-je vérifier? Cohésion textuelle, erreurs orthographiques...). Plusieurs lectures sont donc possibles et même conseillées.

L'ajustement : faire des choix stratégiques

L'élève va faire des choix relatifs au vocabulaire, à la syntaxe, au sens...

Extrait de *À propos de l'expression écrite*, P Collignon, Informations pédagogiques, N°42, 1998

Document n°2 :

Atelier d'écriture:

Lieu où des artisans, des ouvriers travaillent en commun à la production d'écriture.

Les ateliers d'écriture peuvent s'adresser aux enfants ou aux adultes (formation continue, parents, situations scolaires).

Une autre théorie de l'écriture - Cette notion se réfère à une théorie de l'écriture moderne, diffère notablement de la rédaction traditionnelle. En voici quelques caractéristiques.

- Le texte est défini comme une matière à travailler (l'image de l'artisan), non comme le produit de l'inspiration ou du génie.
- L'écriture est une pratique sociale, contrairement au mythe de l'écrivain solitaire dans sa tour d'ivoire. Cela ne signifie pas que tous les textes soient écrits collectivement, mais chaque texte est enrichi par la lecture faite par d'autres membres du groupe.
- L'écrit est évalué non par rapport à quelque chose à dire (richesse des idées, originalité des expériences) mais par rapport à quelque chose à faire (la consigne Est-elle remplie ou non ? Y a-t'il des écarts par rapport à la consigne, quels effets produisent-ils ?).
- Aucun enfant n'est placé en situation d'échec par rapport à l'écriture (par exemple en ne sachant pas quoi raconter). Dans cette mesure la consigne, loin d'être contraignante, est libératoire; la diversité des textes produits à partir d'une même consigne en témoigne.

Les composantes d'un atelier d'écriture : la définition d'objectifs conditionne la formulation des consignes. Ceux-ci peuvent concerner un type de texte (le conte merveilleux, le roman policier, le texte poétique ...).

- Un temps d'écriture personnelle à partir des consignes. Celui-ci peut avoir été préparé par une recherche en groupes ou la consultation d'écrits à lire (inducteurs).
- Une phase de socialisation des textes produits: affichage, lectures orales, échanges de textes ... Il est capital que chaque texte ait plusieurs lecteurs.
- Discussion collective ou nouvelles consignes de réécriture.
- Production finale: brochure, affichage, journal de classe.

Extrait de : *Objectif écrire*, page 229, Claudine Garcia-Debanc, Liliane Planes, Christiane Roger, 2003, Sceren, troisième édition.

APPRIVOISER LA LANGUE ÉCRITE

Répétons-le, bien des élèves poussent pour la première fois la porte de l'école avec un bagage linguistique aussi léger que désordonné. Leur langage oral, forgé dans un contexte familial de silence et d'indifférence, s'est cantonné à des usages de désignation, de constat ou de demande. Ce langage oral, limité en moyens et en ambition, est à cent lieues du langage écrit que les textes vont les obliger à affronter. Il est indispensable que l'École puisse, en partie au moins, combler ce gouffre en les habituant progressivement à se « frotter » à du vrai langage écrit ; en d'autres termes, il convient de **les familiariser peu à peu avec la « voix des textes »**. La maîtresse (ou le maître parfois) lira de véritables textes écrits, contes merveilleux bien sûr, poèmes et récits de vie, mais aussi textes d'explication ou de réflexion autour d'un thème adapté aux intérêts des enfants. Elle devra choisir **des textes aussi éloignés que possible de la langue orale familière** afin de bien marquer la spécificité de l'écrit : ce n'est pas en effet quand il tente de restituer la connivence de l'oral que l'écrit dévoile le mieux sa singularité. Ces écrits doivent être lus avec autant de conviction que de talent. L'enseignant, livre en main, doit donner voix au texte comme un musicien donne vie à une œuvre. À ce propos, il conviendrait que **la formation** des maîtres comporte un entraînement sérieux à la diction maîtrisée de poèmes, de prose ou de pièces de théâtre. La simple lecture à haute voix de textes écrits, si elle permet une sensibilisation aux structures de la langue écrite, ne suffit cependant pas à mettre en évidence le statut sémiologique du texte ; il faut tenter de montrer comment le texte écrit met son destinataire au défi d'en conquérir le sens. Une fois le texte lu par la maîtresse, beaucoup reste à faire. Elle pourra ainsi demander aux élèves de proposer chacun son interprétation du conte ou du texte informatif qui leur a été lu. Elle notera avec soin les différentes propositions et notamment celles qui manifestent des interprétations divergentes. Elle relira ensuite le texte en lui faisant jouer un rôle d'arbitre : acceptant certaines propositions, en repoussant d'autres parce que contradictoires avec la volonté de l'auteur. Elle montrera ainsi que le rapport à un texte écrit implique **autant de liberté que de contraintes** : liberté de vivre le texte de façon personnelle, mais liberté qui s'exerce dans les limites imposées par la constitution même de ce texte. L'élève peut ainsi comprendre, avant même de savoir lire, que le texte écrit constitue un partenaire avec lequel il aura à négocier sa propre construction du sens ; un partenaire dont il aura à respecter la spécificité et les injonctions mais qui l'invitera aussi à s'investir sans réticence, sans frilosité, dans une représentation qui n'appartiendra qu'à lui. On en profitera pour **s'interroger ensemble sur les mots inconnus** que l'histoire a révélés, on en cherchera le sens, on les gardera précieusement dans un coffret :

« trésor des mots de la classe ».

Cette activité de lecture de textes, livre en main, est éminemment pédagogique et ne saurait être « déléguée » à quiconque : grands-parents, auxiliaires... Elle constitue **un acte de professionnels** ; elle doit être régulière : deux fois par jour durant une demi-heure et non pas « expédiée » un quart d'heure avant la sortie.

LA MATERNELLE : AU FRONT DES INÉGALITÉS LINGUISTIQUES ET SOCIALES

Alain Bentolila
Décembre 2007

La maîtrise de la langue française

Savoir lire, écrire et parler le français conditionne l'accès à tous les domaines du savoir et l'acquisition de toutes les compétences. La langue française est l'outil premier de l'égalité des chances, de la liberté du citoyen et de la civilité : elle permet de communiquer à l'oral comme à l'écrit, dans diverses situations ; elle permet de comprendre et d'exprimer ses droits et ses devoirs.

Faire accéder tous les élèves à la maîtrise de la langue française, à une expression précise et claire à l'oral comme à l'écrit, relève de l'enseignement du français mais aussi de toutes les disciplines. Chaque professeur et tous les membres de la communauté éducative sont comptables de cette mission prioritaire de l'institution scolaire.

La fréquentation de la littérature d'expression française est un instrument majeur des acquisitions nécessaires à la maîtrise de la langue française.

Connaissances

L'expression écrite et l'expression orale doivent être travaillées tout au long de la scolarité obligatoire, y compris par la mémorisation et la récitation de textes littéraires.

L'apprentissage de l'orthographe et de la grammaire doit conduire les élèves à saisir que le respect des règles de l'expression française n'est pas contradictoire avec la liberté d'expression : il favorise au contraire une pensée précise ainsi qu'un raisonnement rigoureux et facilement compréhensible. L'élève doit maîtriser suffisamment les outils de la langue que sont le vocabulaire, la grammaire et l'orthographe pour pouvoir lire, comprendre et écrire des textes dans différents contextes.

L'apprentissage de la grammaire et de l'orthographe requiert des exercices spécifiques distincts de l'étude des textes.

Le vocabulaire

Enrichir quotidiennement le vocabulaire des élèves est un objectif primordial, dès l'école maternelle et tout au long de la scolarité obligatoire. Les élèves devront connaître :

- un vocabulaire juste et précis pour désigner des objets réels, des sensations, des émotions, des opérations de l'esprit, des abstractions ;
- le sens propre et le sens figuré d'une expression ;
- le niveau de langue auquel un mot donné appartient ;
- des mots de signification voisine ou contraire ;
- la formation des mots, afin de les comprendre et de les orthographier.

La grammaire

Les élèves devront connaître :

- la ponctuation ;
- les structures syntaxiques fondamentales ;
- la nature des mots et leur fonction ;
- les connecteurs logiques usuels (conjonctions de coordination, conjonctions de subordination, adverbes) ;
- la conjugaison des verbes ;
- le système des temps et des modes.

L'orthographe

Il est nécessaire d'atteindre une maîtrise correcte de l'orthographe, dans les écrits spontanés des élèves, dès la fin de l'école primaire. Le perfectionnement de l'orthographe jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire est cependant une nécessité. Pour cela, la dictée est un outil indispensable

d'apprentissage et d'évaluation, mais c'est par une vigilance particulière dans toutes les situations d'enseignement que cette maîtrise pourra être acquise.

Les élèves devront connaître les principales règles d'orthographe lexicale et grammaticale (mots invariables, règles d'accord, orthographe des formes verbales et des pluriels).

Capacités

Lire

Au terme de la scolarité obligatoire, tout élève devra être capable de :

- lire à haute voix, de façon expressive, un texte en prose ou en vers ;
- analyser les éléments grammaticaux d'une phrase afin d'en éclairer le sens ;
- dégager l'idée essentielle d'un texte lu ou entendu ;
- manifester sa compréhension de textes variés, qu'ils soient documentaires ou littéraires ;
- comprendre un énoncé, une consigne ;
- lire des œuvres littéraires intégrales, notamment classiques, et rendre compte de sa lecture.

Écrire

La capacité à écrire suppose de savoir :

- copier un texte sans faute, écrire lisiblement et correctement un texte spontanément ou sous la dictée ;
- répondre à une question par une phrase complète ;
- rédiger un texte bref, cohérent, construit en paragraphes, correctement ponctué, en respectant des consignes imposées : récit, description, explication, texte argumentatif, compte rendu, écrits courants (lettres...) ;
- adapter le propos au destinataire et à l'effet recherché ;
- résumer un texte ;
- utiliser les principales règles d'orthographe lexicale et grammaticale.

S'exprimer à l'oral

Il s'agit de savoir :

- prendre la parole en public ;
- prendre part à un dialogue, un débat : prendre en compte les propos d'autrui, faire valoir son propre point de vue
- rendre compte d'un travail individuel ou collectif (exposés, expériences, démonstrations...) ;
- reformuler un texte ou des propos lus ou prononcés par un tiers ;
- adapter sa prise de parole (attitude et niveau de langue) à la situation de communication (lieu, destinataire, effet recherché) ;
- dire de mémoire des textes patrimoniaux (textes littéraires, citations célèbres).

Utiliser des outils

L'élève devra être capable d'utiliser :

- des dictionnaires, imprimés ou numériques, pour vérifier l'orthographe ou le sens d'un mot, découvrir un synonyme ou un mot nécessaire à l'expression de sa pensée ;
- des ouvrages de grammaire ou des logiciels de correction orthographique.

Attitudes

L'intérêt pour la langue comme instrument de pensée et d'insertion développe : – la volonté de justesse dans l'expression écrite et orale, du goût pour l'enrichissement du vocabulaire ;

- le goût pour les sonorités, les jeux de sens, la puissance émotive de la langue ;
- l'intérêt pour la lecture (des livres, de la presse écrite) ;
- l'ouverture à la communication, au dialogue, au débat.

**VOUS DISPOSEZ DE DEUX SUJETS N° 1 ET N° 2
VOUS NE TRAITEREZ QUE L'UN DES DEUX**

(L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé).

SUJET N° 2

PREMIÈRE PARTIE (développement en quatre pages maximum) (20 points)

Vous analyserez et commenterez les documents qui composent le dossier ci-joint.

DEUXIÈME PARTIE (développement en quatre pages maximum) (20 points)

1. Vous élaborerez, dans un cycle à votre convenance, que vous préciserez, une programmation d'activités dans le domaine de l'éducation physique et sportive. (12 points)
2. Dans le cadre de cette programmation, vous développerez une séquence de votre choix. (8 points)

DOCUMENTS JOINTS :

Document n°1 : Horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire
Bulletin officiel n°3 du 19 juin 2008.

Document n° 2 : Dire que l'histoire de l'E.P. est finie est une bêtise !
Extrait d'entretien avec Pierre Arnaud
IUFM de Limoges - 7 février 1997.

Document n° 3 : Le sport vecteur de l'éducation
A. Leclerc, Président de l'Académie Nationale Olympique Française
in Revue EPS - mars/avril 2008.

Document n° 4 : Le ballon au poing
P. Docoche
in Revue EPS - mars/avril 2008.

PREMIER CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DES ÉCOLES		
Epreuve : ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ	GROUPEMENT A	
Session : 2011	Durée : 4 Heures	Page : 1/8

PROGRAMME DE L'ÉCOLE MATERNELLE - PETITE SECTION, MOYENNE SECTION, GRANDE SECTION

AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS

L'activité physique et les expériences corporelles contribuent au développement moteur, sensoriel, affectif et intellectuel de l'enfant. Elles sont l'occasion d'explorer, de s'exprimer, d'agir dans des environnements familiers, puis, progressivement, plus inhabituels. Elles permettent de se situer dans l'espace.

L'enfant découvre les possibilités de son corps ; il apprend à agir en toute sécurité tout en acceptant de prendre des risques mesurés, et à fournir des efforts tout en modulant son énergie. Il exprime ce qu'il ressent, nomme les activités et les objets manipulés ou utilisés, dit ce qu'il a envie de faire.

Les enseignants veillent à proposer des situations et des activités renouvelées d'année en année, de complexité progressive ; ils s'attachent à ce que les enfants aient assez de pratique pour progresser et leur font prendre conscience des nouvelles possibilités acquises.

Par la pratique d'activités physiques libres ou guidées dans des milieux variés, les enfants développent leurs capacités motrices dans des déplacements (courir, ramper, sauter, rouler, glisser, grimper, nager...), des équilibres, des manipulations (agiter, tirer, pousser) ou des projections et réceptions d'objets (lancer, recevoir). Des jeux de balle, des jeux d'opposition, des jeux d'adresse viennent compléter ces activités. Les enfants coordonnent des actions et les enchaînent. Ils adaptent leur conduite motrice en vue de l'efficacité et de la précision du geste.

Par la pratique d'activités qui comportent des règles, ils développent leurs capacités d'adaptation et de coopération, ils comprennent et acceptent l'intérêt et les contraintes des situations collectives.

Les activités d'expression à visée artistique que sont les rondes, les jeux dansés, le mime, la danse permettent tout à la fois l'expression par un geste maîtrisé et le développement de l'imagination.

Grâce aux diverses activités, les enfants acquièrent une image orientée de leur propre corps. Ils distinguent ce qui est : devant, derrière, au-dessus, au-dessous, puis à droite et à gauche, loin et près. Ils apprennent à suivre des parcours élaborés par l'enseignant ou proposés par eux ; ils verbalisent et représentent ces déplacements.

CYCLE DES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX - PROGRAMME DU CP ET DU CEI

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

L'éducation physique vise le développement des capacités nécessaires aux conduites motrices et offre une première initiation aux activités physiques, sportives et artistiques. Tout en répondant au besoin et au plaisir de bouger, elle permet de développer le sens de l'effort et de la persévérance. Les élèves apprennent à mieux se connaître, à mieux connaître les autres ; ils apprennent aussi à veiller à leur santé.

La pratique des activités est organisée sur les deux années du cycle en exploitant les ressources locales.

Réaliser une performance

- Activités athlétiques : courir vite, longtemps, en franchissant des obstacles, sauter loin et haut, lancer loin.
- Natation : se déplacer sur une quinzaine de mètres.

Adapter ses déplacements à différents types d'environnement.

- Activités d'escalade : grimper jusqu'à 3 m et redescendre (mur équipé).
- Activités aquatiques et nautiques : s'immerger, se déplacer sous l'eau, se laisser flotter.
- Activités de rouler et glisse : réaliser un parcours simple en roller ou en vélo.
- Activités d'orientation : retrouver quelques balises dans un milieu connu.

Coopérer et s'opposer individuellement et collectivement

- Jeux de lutte : agir sur son adversaire pour l'immobiliser.
- Jeux de raquettes : faire quelques échanges.
- Jeux traditionnels et jeux collectifs avec ou sans ballon : coopérer avec ses partenaires pour affronter collectivement des adversaires, en respectant des règles, en assurant des rôles différents (attaquant, défenseur, arbitre).

Concevoir et réaliser des actions à visées expressive, artistique, esthétique

- Danse : exprimer corporellement des personnages, des images, des sentiments pour communiquer des émotions en réalisant une petite chorégraphie (3 à 5 éléments), sur des supports sonores divers.
- Activités gymniques : réaliser un enchaînement de 2 ou 3 actions "acrobatiques" sur des engins variés (barres, plinthes, poutres, gros tapis).

CYCLE DES APPROFONDISSEMENTS - PROGRAMME DU CE2, DU CMI ET DU CM2

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

L'éducation physique et sportive vise le développement des capacités motrices et la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques. Elle contribue à l'éducation à la santé en permettant aux élèves de mieux connaître leur corps, et à l'éducation à la sécurité, par des prises de risques contrôlées. Elle éduque à la responsabilité et à l'autonomie, en faisant accéder les élèves à des valeurs morales et sociales (respect de règles, respect de soi-même et d'autrui).

La pratique des activités est organisée sur les trois années du cycle en exploitant les ressources locales.

Réaliser une performance mesurée (en distance, en temps)

- Activités athlétiques : courir vite, courir longtemps, courir en franchissant des obstacles, courir en relais, sauter loin, sauter haut, lancer loin.
- Natation : se déplacer sur une trentaine de mètres.

Adapter ses déplacements à différents types d'environnement

- Activités d'escalade : grimper et redescendre sur un trajet annoncé (mur équipé).
- Activités aquatiques et nautiques : plonger, s'immerger, se déplacer.
- Activités de rouler et glisse : réaliser un parcours d'actions diverses en roller, en vélo, en ski.
- Activités d'orientation : retrouver plusieurs balises dans un espace semi-naturel en s'aidant d'une carte.

Coopérer ou s'opposer individuellement et collectivement

- Jeux de lutte : amener son adversaire au sol pour l'immobiliser.
- Jeux de raquettes : marquer des points dans un match à deux.
- Jeux sportifs collectifs (type handball, basket-ball, football, rugby, volley-ball...) : coopérer avec ses partenaires pour affronter collectivement des adversaires, en respectant des règles, en assurant des rôles différents (attaquant, défenseur, arbitre).

Concevoir et réaliser des actions à visées expressive, artistique, esthétique

- Danse : construire à plusieurs une phrase dansée (chorégraphie de 5 éléments au moins) pour exprimer corporellement des personnages, des images, des sentiments et pour communiquer des émotions, sur des supports sonores divers.
- Activités gymniques : construire et réaliser un enchaînement de 4 ou 5 éléments "acrobatiques" sur divers engins (barres, moutons, poutres, tapis).

Extrait du : BOEN n° 3 du 19 juin 2008

Dire que l'histoire de l'E.P. est finie, est une bêtise !

Extrait d'un entretien avec **Pierre Arnaud**¹

réalisé par Franck Linol le 07 février 1997, à l'I.U.F.M. de Limoges

L'E.P. (*éducation physique*) a passé une bonne centaine d'années sous la tutelle du ministère de l'instruction publique ou de ministères équivalents. Donc, le positionnement scolaire de l'E.P., dès le départ, existe.

Pourquoi, alors, ce sentiment de ne pas être une discipline comme les autres ? D'abord, cela tient au statut du corps, de l'exercice physique, dans la vie de l'école qui est entièrement organisé pour le développement de l'intelligence et l'acquisition des connaissances. Tout ce qui ne va pas dans ce sens, est considéré comme une perte de temps.

Dans les « Savoirs du Corps », j'ai expliqué que l'E.P. contribuait à améliorer la santé, le rendement scolaire (les pédagogies corporelles de l'intelligence), etc... et tout ce qui ne va pas dans le sens d'une mobilisation de l'énergie des élèves pour acquérir des connaissances était considéré comme marginal et inintéressant.

On pourrait dire la même chose de la musique et du dessin.

Une autre raison, plus importante, est le traumatisme de la traversée du désert entre 1963 et 1981. C'est la période où l'E.P.S. est placée sous tutelle d'un secrétariat d'Etat, du Ministre de la Jeunesse et des Sports, du Ministre de la Qualité de la Vie, etc. Mais cela a été salutaire pour les professeurs d'E.P.S., parce qu'à partir de 1971, ils se sont mobilisés pour traiter l'activité sportive afin qu'elle corresponde aux exigences de l'orthodoxie scolaire. (...)

En 1981, les éléments sont prêts pour qu'un enseignement sportif, (je ne dis pas une éducation sportive) soit envisageable au sein de l'école. Car, il faut le dire, les expériences des Républiques des Sports, n'étaient pas de l'enseignement. C'était de l'animation, de l'entraînement, tout ce qu'on voudra, mais pas de l'enseignement. Il y avait donc cette opposition entre la volonté, par exemple de HERZOG, de développer une éducation sportive fondée sur des valeurs morales (de COUBERTIN) et, sous l'impulsion de MERAND, la F.S.G.T.², (souvenez-vous de l'article « mais quel est donc la spécificité de l'E.P.S. » ?), un travail de réflexion sur les contenus, les programmes et finalement faire rentrer le sport dans le cadre d'un enseignement répondant aux normes de l'orthodoxie scolaire. On n'y est pas vraiment arrivé ! (...)

Lorsque j'analyse « ce qui se dit sur », j'ai la conviction qu'en E.P. aujourd'hui on ne fait pas du sport. On utilise des activités sportives, mais le mode de traitement qu'on leur fait subir, entraîne que les modèles sportifs compétitifs ne sont plus les seuls modèles de l'E.P. scolaire. Le mode de traitement aboutit à l'élaboration de contenus originaux qui cherchent à développer chez les élèves des attitudes, des méthodes, des compétences réinvestissables dans la vie active. (...)

L'Histoire n'est jamais finie. Ensuite la position scolaire de l'E.P. n'est pas assurée ! Demain, sa place au sein de l'école peut être remise en cause.

L'E.P. ne vit pas en vase clos, dans une institution qui serait coupée de l'extérieur. Qui peut dire ce que seront demain les orientations politiques, comment va évoluer l'économie, quels seront les nouveaux enjeux ? Dire que l'histoire de l'E.P. est finie, est une bêtise !

http://www.educnet.education.fr/eps/anim_nat/rassemblements/R_gene_1/docs_img_R1/limoges/arnaud.htm

¹ **Pierre Arnaud**, historien, spécialiste de l'histoire du sport et de l'éducation physique. Professeur à l'Université de Lyon 1 et directeur fondateur du Centre de recherche et d'innovation sur le sport (CRIS) depuis 1985.

² FSGT = fédération sportive et gymnastique du travail.

Le sport vecteur de l'éducation
Par A. Leclerc (Président de l'ANOF¹)

Beauté du geste, universalité des pratiques physiques, engouement des grands rassemblements... le sport est devenu un phénomène culturel incontournable.

Le sport, dans ses différentes formes de pratiques et d'organisations, a progressivement gagné tous les domaines de notre société. Il se retrouve au croisement des différents lieux d'éducation : à l'école il s'inscrit dans le cadre de l'éducation formelle en mobilisant des connaissances disciplinaires et transversales ; autour de l'école, un immense réseau associatif permet à chacun de découvrir et de pratiquer une multitude de disciplines dans leurs dimensions de loisir ou de compétition. Enfin le sport est largement présent dans le paysage audiovisuel et dans les nouveaux moyens d'information et de communication, vecteurs essentiels de l'éducation parallèle, dite informelle.

Sport et éducation physique, médias d'apprentissages scolaires

La mécanique humaine fait appel à de nombreux principes scientifiques : la mise en action mobilise des ressources énergétiques et met en jeu des principes mécaniques et biologiques. Mais le sportif, pour agir en relation avec d'autres matériels, doit mobiliser d'autres capacités d'analyse, d'adaptation et d'ajustement. En ancrant sa pratique sur l'histoire d'une discipline, en réinventant chaque jour des formes nouvelles, il se fait l'héritier d'un patrimoine d'expériences humaines irremplaçable.

Manifestement, pour les trois domaines de la culture générale, le sport est un exceptionnel vecteur de développement :

- la culture scientifique y puise des situations concrètes où la manipulation précédera constamment la théorisation ;
- la culture littéraire et philosophique trouvera des thèmes inépuisables de réflexion et d'analyse favorables à la construction de l'esprit critique ;
- quant à l'éthique, les valeurs énoncées par le mouvement sportif et réclamées par la société trouvent dans la pratique des sports encadrés par des professionnels humanistes, les situations concrètes de leur développement garantes d'acquisitions et de comportements positifs.

Le Camp olympique de la jeunesse

Les trois temps de l'action

Dans le cadre de ce partenariat (*entre le Comité national olympique et sportif français, les fédérations sportives et l'Education nationale*), les enseignants volontaires, motivés par les projets sportifs, s'engagent dans un travail de sensibilisation de leurs élèves à l'olympisme dans toutes ses dimensions, en s'appuyant sur les liens interdisciplinaires dans le respect des programmes scolaires. (...)

Le Camp olympique de la jeunesse constitue ensuite le temps fort : pendant 5 jours, les élèves vivent une expérience collective intense. Le programme très riche et très varié permet de découvrir, grâce à de nombreux ateliers, une palette diversifiée d'activités sportives mais surtout de ressentir des émotions, de se confronter, d'apprécier les bienfaits de l'activité physique. La participation active d'athlètes de haut niveau et les échanges avec des médaillés paralympiques apportent une dimension particulière à ces activités.

¹ ANOF (Académie Nationale Olympique Française) : Association fondée en 1994 afin de « promouvoir les principes fondamentaux et les valeurs de l'Olympisme, particulièrement dans les domaines du sport et de l'éducation ».

Les dispositifs technologiques qui accompagnent les pratiques physiques contribuent à la perception et à l'analyse de l'activité motrice. Les ateliers réflexifs (santé, dopage, histoire du sport) amènent à la compréhension des valeurs du sport (respect de la règle, des autres, de soi-même) et à leur mise en application lors des rencontres olympiques de fin de séjour.

Les témoignages des élèves et des enseignants montrent que cette semaine intense de vie collective autour des valeurs du sport marque considérablement les participants. Toutefois notre objectif n'est pas de chercher un résultat à court terme mais bien de contribuer à l'éducation globale de la jeunesse d'aujourd'hui. Comme nous l'avons reçu des initiateurs de l'olympisme, c'est à notre tour de tout mettre en œuvre pour que la jeune génération puise dans l'idéal olympique les valeurs de son épanouissement.

Extrait : du supplément de la revue EPS 1 n° 137 mars avril 2008
« Camp olympique de la jeunesse »

Le Ballon au poing

P. Docoche, CPC EPS Margny-lès-Compiègne (60)

Extrait de la revue EPS 1 n° 137 mars avril 2008

Les programmes scolaires réaffirment le rôle original des jeux traditionnels dans les contenus de l'enseignement de l'EPS. Outre les apprentissages moteurs, les jeux régionaux contribuent à la transmission d'un patrimoine culturel irremplaçable.

Le but du jeu :

Comme tous les jeux de paume auquel il s'apparente, le Ballon au poing implique le renvoi direct entre deux équipes. Jeu de gagne-terrain, il s'agit d'envoyer le ballon au-delà des limites de fond de terrain du camp adverse.

Le terrain :

Le sol doit être dur pour permettre le rebond du ballon (cour d'école, plateau d'évolution, gymnase, terrain de tennis etc.) Ses dimensions dépendent des possibilités locales, environ 30m x 12m séparés en 2 camps égaux. La zone de service (environ 8m) sera adaptée à la force des enfants et fait partie de l'espace de jeu. Une corde tendue au sol perpendiculairement à l'axe du terrain (ligne de corde) délimite, en début de partie, les 2 camps.

Le matériel :

1 ballon de type volley en plastique (diamètre 21cm) ne dépassant pas 250g.

Les joueurs :

2 équipes mixtes de 6 élèves

Les règles :

Tout au long de la partie, le ballon est frappé au poing. L'équipe au service engage pendant toute la durée du « jeu », les joueurs se succédant à chaque remise en jeu.

Le serveur frappe le ballon pour l'envoyer au-delà de la ligne de corde dans le camp opposé, l'équipe adverse devant alors le renvoyer de volée ou après un rebond et ainsi de suite.

Au service, tous les joueurs sont dans leur camp, mais en cours de jeu, la ligne de corde peut être franchie pour gagner la possession du ballon.

Comme au tennis qui en a hérité, les équipes changent de côté quand le nombre de « jeux » joués est impair.

La marque :

On doit marquer 4 points (comptés 15, 30, 40 puis « jeu ») pour emporter la manche. L'équipe qui a 7 jeux gagne la partie.

Le décompte des points :

On distingue différentes phases d'action :

- sur le service, si la balle ne franchit pas la ligne de corde ou tombe directement hors du terrain, l'équipe en réception marque le point ;
- toute balle touchée 2 fois par la même équipe ou par le même joueur donne le point à l'équipe adverse ;
- lorsqu'une équipe ne renvoie pas la balle (ni de volée ni après un rebond) et que celle-ci continue à rebondir ou à rouler au-delà de la ligne de fond de terrain, l'équipe qui a frappé la balle marque le point ;
- après un renvoi, si la balle rebondit ou roule dans le camp du joueur qui vient de la frapper, les adversaires doivent pénétrer dans ce camp pour l'arrêter avant qu'elle ne franchisse la ligne de corde, ils marquent alors le point ; si la balle n'est pas arrêtée et continue à rouler ou rebondir au delà de la ligne de corde, le point est marqué par l'équipe du joueur qui l'a frappée ;

- après un renvoi, si un joueur adverse franchit la ligne médiane et arrête la balle en l'air ou au sol dans le camp opposé, il l'empêche définitivement de « mourir » dans son camp et son équipe marque le point ;

Une forme originale du jeu collectif:

Lorsque les élèves maîtrisent ces bases, on peut aborder une complexification qui fait l'originalité de la forme sportive du Ballon au poing à chaque interruption du jeu (sortie du terrain ou blocage du ballon, double touche par une équipe, etc.) ou si le ballon n'a pas été renvoyé avant le second rebond, la ligne de corde est déplacée pour venir coïncider avec l'endroit de la faute. La nouvelle délimitation entre les 2 camps avantage, à la mise en jeu suivante, l'équipe pour laquelle la ligne de fond de terrain adverse est désormais la plus proche.